



Date de la convocation Vendredi 20 janvier 2023

DCC 1037/01/2023

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 26 janvier 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 37

Présents ou représentés 37

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, BRAUN Cécile, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, HATT René, BRASSEL Nicolas (représentant de SCHMITT Élodie), FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 02

KAUFFMANN Jean-Luc (à DETTLING Philippe), KREBS Jeannot (à LIENHARD Bernard)

Absents, excusés 01

WILLER Emmanuel

Secrétaire de séance PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, Vice-Président

3. Domaine et Patrimoine

3.2 Aliénations

**Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) à Hochfelden : vente d'un terrain à la SCI
Les Hauts Champs**

La SCI Les Hauts Champs sise à Hohfrankenheim a sollicité l'acquisition d'un terrain dans la Zone d'Activités intercommunale Ouest à Hochfelden d'une superficie de 30 ares cadastré provisoirement section 58 n° (2)/107 pour y installer son entreprise.

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 10 décembre 2019 portant création de la ZAC Ouest à Hochfelden ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 4 avril 2022 autorisant le Président à signer les promesses de vente et fixant le prix des terrains à 7 500 € HT/are ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 28 avril 2022 approuvant le projet de programme des équipements publics et le dossier de réalisation de la ZAC ;

VU les terrains disponibles à ce jour ;

VU le Procès-Verbal d'Arpentage provisoire établi par le Cabinet de Géomètre Julien Carbiener à Brumath ;

VU la demande de la société mentionnée ci-dessus ;

VU l'avis de la Division du Domaine - Pôle d'évaluation domaniale en date du 14 décembre 2022 ;

VU les travaux de viabilisation réalisés sur le site ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE DE VENTE** à la **SCI Les Hauts Champs** représentée par les co-gérants, Mme Geneviève DIEBOLD et M. Thierry DIEBOLD et dont le siège social est à Hohfrankenheim, 1 rue des Thuyas, la **parcelle n° 02** cadastrée provisoirement **section 58 n° (2)/107** d'une contenance de 30 ares au prix de 7 500 € HT l'are, soit un montant total de **225 000 € HT**.
- **CHARGE** l'Étude Notariale de Maître SCHILLING 19 rue Lovisa 67015 Strasbourg de la rédaction de l'acte de vente et **AUTORISE** le Président à le signer.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.
Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

Le Président

Le Secrétaire



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Haut", written over the stamp.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Mbi", written to the right of the President's signature.



Date de la convocation Vendredi 20 janvier 2023

DCC 1038/01/2023

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 26 janvier 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 37

Présents ou représentés 37

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, BRAUN Cécile, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, HATT René, BRASSEL Nicolas (représentant de SCHMITT Élodie), FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 02

KAUFFMANN Jean-Luc (à DETTLING Philippe), KREBS Jeannot (à LIENHARD Bernard)

Absents, excusés 01

WILLER Emmanuel

Secrétaire de séance PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, Vice-Président

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

**Desserte et accessibilité au Groupe Scolaire intercommunal à Alteckendorf :
avenant n° 1 au marché signé avec COLAS**

Il est rappelé que par délibération du 07 juillet 2022 le Conseil Communautaire a attribué le marché de voirie pour la desserte et l'accessibilité du Groupe Scolaire intercommunal et accueil périscolaire à Alteckendorf à l'entreprise COLAS pour un montant de 93 500 € HT.

Lors de la réalisation des travaux d'aménagement de la voirie de desserte et la réalisation d'un trottoir le long de la RD, l'absence d'un caniveau grille sur chaussée entre les deux ouvrages s'est fait jour.

En conséquence, il est proposé de rajouter ces travaux au marché COLAS pour éviter que les eaux de ruissellement de la voie de desserte inondent la voirie départementale. L'avenant proposé s'élève à 5 900 € HT sur un marché à 93 500 € HT (soit +5,94%).

Le Conseil Communautaire, et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE l'avenant n° 01** au marché de desserte et d'accessibilité du Groupe Scolaire intercommunal signé avec COLAS pour un montant de **5 900 € HT** portant ainsi le montant total du marché à 99 400 € HT.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant correspondant.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.
Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation Vendredi 20 janvier 2023

DCC 1039/01/2023

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 26 janvier 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 37

Présents ou représentés 37

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, BRAUN Cécile, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, HATT René, BRASSEL Nicolas (représentant de SCHMITT Élodie), FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 02

KAUFFMANN Jean-Luc (à DETTLING Philippe), KREBS Jeannot (à LIENHARD Bernard)

Absents, excusés 01

WILLER Emmanuel

Secrétaire de séance PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, Vice-Président

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

Projet de liaison cyclable entre Hochfelden et Schwindratzheim

Le Conseil Communautaire,

VU le Schéma Directeur des itinéraires cyclables du Pays de la Zorn ;

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2019 confiant au Bureau d'Études BEREST l'établissement d'un projet de liaison cyclable entre Hochfelden et Schwindratzheim ;

Considérant que cette liaison cyclable dessert principalement le siège de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn - Maison France Services et la Gendarmerie pour le grand public ;

Considérant que cette piste cyclable est partiellement réalisée ;

Considérant le projet descriptif et estimatif établi par le Bureau BEREST pour un montant de travaux de 160 000 € HT ;

Considérant que cette réalisation relève d'une priorité pour le territoire en liaison douce ;

Et après en avoir discuté,

- **DÉCIDE** de poursuivre la liaison cyclable reliant la co-urbanisation entre Hochfelden et Schwindratzheim.
- **APPROUVE** le projet établi par le Bureau d'Études BEREST pour un montant de **160 000 € HT**.
- **SOLLICITE** les aides financières de l'État au titre de la DETR, DSIL, Fonds Vert pour l'exercice 2023 et de la Région Grand Est.

➤ **VOTE le plan de financement prévisionnel** comme suit :

Dépenses € HT :

Travaux de voirie et espaces verts	146 310 €
Divers, imprévus, honoraires	13 690 €
TOTAL DÉPENSES	160 000 €

Recettes :

État - DETR-DSIL	48 000 €
Région Grand Est	20 000 €
Participation Ville de Hochfelden	30 000 €
CC Pays de la Zorn	62 000 €
TOTAL RECETTES	160 000 €

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

Le Président



Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. K. S.", written over the "Le Secrétaire" text.



Date de la convocation Vendredi 20 janvier 2023

DCC 1040/01/2023

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 26 janvier 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 37

Présents ou représentés 37

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, BRAUN Cécile, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, HATT René, BRASSEL Nicolas (représentant de SCHMITT Élodie), FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 02

KAUFFMANN Jean-Luc (à DETTLING Philippe), KREBS Jeannot (à LIENHARD Bernard)

Absents, excusés 01

WILLER Emmanuel

Secrétaire de séance PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, Vice-Président

1. Commande publique

1.1 Marchés publics

Études de faisabilité pour les liaisons cyclables répondant au Schéma Directeur des itinéraires cyclables

Par délibération du 30 mars 2018, les Communautés de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland (CCKA) et du Pays de la Zorn (CCPZ) ont signé une convention qui avait pour objet de définir dans quelles conditions la Communauté de Communes du Pays de la Zorn va déléguer à la Communauté de Communes du Kochersberg-Ackerland la maîtrise d'ouvrage de l'étude pour la réalisation d'un schéma « intercommunautaire » des itinéraires cyclables.

Courant de l'année 2018, le Bureau d'Études a demandé aux Communes de repérer les aménagements existants et de proposer des itinéraires cyclables qu'ils estiment prioritaires sur leur territoire. Une réunion de concertation a ensuite été organisée pour identifier les axes prioritaires compte tenu des usages de nos concitoyens en matière de déplacements doux (commerces, scolaires, loisirs, etc...).

Trois scénarii ont donc été projetés aux Élus qui ont décidé, par délibération du 28 février 2019, de retenir un schéma (ambition 1).

C'est dans ce cadre que la Communauté de Communes a décidé de lancer les études de faisabilité pour les liaisons suivantes en consultant plusieurs Bureaux d'études :

- Segment 1 : Liaison Hochfelden / Canal de la Marne au Rhin
- Segment 2 : Liaison Hochfelden / Bossendorf
- Segment 3 : Liaison Canal de la Marne au Rhin / Schaffhouse-sur-Zorn
- Segment 4 : Liaison Schwindratzheim / Mutzenhouse
- Segment 5 : Liaison Alteckendorf / Ettendorf
- Segment 6 : Liaison Ingenheim / Canal de la Marne au Rhin
- Segment 7 : Liaison Wingersheim les Quatre Bans / Canal de la Marne au Rhin

Le Conseil Communautaire,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 30 mars 2018 confiant une mission de réalisation de Schéma Directeur des itinéraires cyclables sur les Communautés de Communes du Kochersberg-Ackerland et Pays de la Zorn dans le cadre du PETR au Bureau d'Études Inddigo ;

Considérant le Schéma Directeur des itinéraires cyclables adopté par les Élus ;

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le lancement des programmes, sur des études administratives, techniques et financières de chaque liaison ;

Considérant la consultation des Bureaux d'études LOLLIER, SODEREF, IMMERGIS, COCYCLIQUE, INDIGGO, EGIS, RR&A et ITEM ;

Considérant le résultat des offres réceptionnées ;

Et après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de réaliser les **études de faisabilité** sur les liaisons douces prévues sur l'ensemble du territoire du Pays de la Zorn conformément au Schéma Directeur des itinéraires cyclables.
- **CONFIE** ainsi aux **Bureaux d'Études** suivants les études de faisabilité comme suit :
 - **LOLLIER Ingénierie 3 Rue de Mittelhausen 67170 Mittelschaeffolsheim :**
Le segment 1 : Liaison Hochfelden / Canal de la Marne au Rhin
Le segment 7 : Liaison Wingersheim les Quatre Bans / Canal de la Marne au Rhin
Pour un montant total de **12 600 € HT**
 - **SODEREF Agence Alsace 5 Rue de la République 67720 Hœrdt**
Le segment 2 : Liaison Hochfelden / Bossendorf
Le segment 3 : Liaison Canal de la Marne au Rhin / Schaffhouse-sur-Zorn
Pour un montant total de **13 600 € HT**
 - **COCYCLIQUE 1 rue de la Marne 68360 Soultz**
Le segment 4 : Liaison Schwindratzheim / Mutzenhouse
Le segment 5 : Liaison Alteckendorf / Ettendorf
Le segment 6 : Liaison Ingenheim / Canal de la Marne au Rhin
Pour un montant total de **8 370 € HT**

Soit un montant total de **34 570 € HT**.

- **SOLLICITE** une aide financière de l'État au titre de la DETR, DSIL 2023.
- **APPROUVE** le **plan de financement prévisionnel** comme suit :

Dépenses € HT :

Études de faisabilité	34 570 €
TOTAL DÉPENSES	34 570 €

Recettes :

DETR, DSIL 2023	10 000 €
CC Pays de la Zorn	24 570 €
TOTAL RECETTES	34 570 €

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.
Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

Le Président

Le Secrétaire





Date de la convocation Vendredi 20 janvier 2023

DCC 1041/01/2023

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 26 janvier 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 37

Présents ou représentés 37

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, BRAUN Cécile, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, HATT René, BRASSEL Nicolas (représentant de SCHMITT Élodie), FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 02

KAUFFMANN Jean-Luc (à DETTLING Philippe), KREBS Jeannot (à LIENHARD Bernard)

Absents, excusés 01

WILLER Emmanuel

Secrétaire de séance PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, Vice-Président

1. Commande publique

1.6 Maîtrise d'oeuvre

Projet de rénovation énergétique du Centre Aquatique Atoo-o : mission architecturale

Le Conseil Communautaire a arrêté le projet de travaux établi par R AGENCE par délibération du 17 février 2022 pour un montant total estimatif de 498 645,82 € HT.

Des charges de travail, la crise sanitaire et les Groupes Scolaires intercommunaux en cours de réalisation ont retardé le lancement de cette opération qui était prévue l'hiver 2022-2023.

Il s'avère aussi qu'il y a lieu de déposer une Déclaration d'Aménagement d'un ERP nécessitant l'intervention d'un architecte (instruction de ce dossier 4 mois minimum).

Le Bureau d'Études R AGENCE, devenu désormais RECIPROK, propose l'exécution de cette mission pour un montant de 4 500 € HT, mission non comprise dans leur offre de base.

Il est ainsi proposé de valider cette proposition afin de pouvoir réaliser cette opération durant l'hiver 2023-2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la mission « Déclaration d'Aménagement d'un ERP (DAERP) » proposée par le Bureau **RECIPROK** pour un montant de **4 500 € HT**.
- **AUTORISE** le Président à signer le devis correspondant.
- **AUTORISE** le Président à déposer le dossier de Déclaration d'aménagement d'un ERP nécessaire avant le démarrage des travaux.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.
Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le



Le Président

Le Secrétaire



Date de la convocation Vendredi 20 janvier 2023

DCC 1042/01/2023

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 26 janvier 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 37

Présents ou représentés 37

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, BRAUN Cécile, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Marie-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, HATT René, BRASSEL Nicolas (représentant de SCHMITT Élodie), FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 02

KAUFFMANN Jean-Luc (à DETTLING Philippe), KREBS Jeannot (à LIENHARD Bernard)

Absents, excusés 01

WILLER Emmanuel

Secrétaire de séance PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, Vice-Président

7. Finances Locales

7.10 Divers

Révision des tarifs du Centre Aquatique Atoo-o à Hochfelden à compter du 1^{er} avril 2023

Compte tenu de l'augmentation des prix énergétiques qui représentent une grosse partie des frais d'exploitation au Centre Aquatique Atoo-o à Hochfelden, il est proposé de réviser les tarifs de toutes les entrées à compter du 1^{er} avril 2023, comme suit :

Entrée piscine pour public	Tarifs à compter du 1er avril 2023
Unitaire Adulte	6,00 €
Enfant 0-3 ans	GRATUIT
Enfant 3-17 ans	3,50 €
Étudiant (avec justificatif)	3,50 €
Carte Famille	30,00 €
+ Unitaire Adulte	3,50 €
+ Unitaire Enfant	2,50 €
Carte 10 H	30,00 €
Carte 20 H	50,00 €
Carte 30 H	70,00 €
10 entrées adultes	48,00 €
10 entrées étudiants	30,00 €
10 entrées - 17 ans	30,00 €
CE adulte	4,50 €
CE enfant	3,00 €
ALSH (accueil de loisirs)	3,00 €

Entrée Espace forme pour public	Tarifs à compter du 1er avril 2023
Carte unitaire	10,00 €
Carte mensuelle	70,00 €
Carte trimestrielle	130,00 €
10 entrées forme	80,00 €
5 entrées forme	42,00 €
Différentiel piscine-espace forme	5,00 €
CE unitaire	8,50 €

Activités	Tarifs à compter du 1er avril 2023
Aquagym	
10 séances aquagym CCPZ	100,00 €
30 séances aquagym CCPZ	270,00 €
10 séances aquagym hors CCPZ	120,00 €
30 séances aquagym hors CCPZ	310,00 €
Séance unitaire	14,00 €
Cours collectifs enfants	
1 ^{er} enfant 10 séances	72,00 €
1 ^{er} enfant 30 séances	190,00 €
2 ^{ème} , 3 ^{ème} enfant 10 séances	60,00 €
2 ^{ème} , 3 ^{ème} enfant 30 séances	180,00 €
Aquabike	
1 séance	16,00 €
3 séances	43,00 €
Location 1/2 heure	5,00 €

Scolaires	Tarifs à compter du 1er avril 2023
1 séance sans MNS CCPZ	1,20 €
1 séance avec MNS CCPZ	1,40 €
1 séance sans MNS hors CCPZ	1,60 €
1 séance avec MNS hors CCPZ	1,90 €
1 séance collège	1,90 €
Tarif unitaire enseignement MNS	0,30 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs du Centre Aquatique Atoo-o présentés ci-dessus et **FIXE** leur mise en œuvre à compter du **1^{er} avril 2023**.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document administratif et comptable relatif à cette décision.

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre de tous les membres présents.
Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

Le Président

Le Secrétaire

Accusé de réception en préfecture
067-246700959-20230126-DCC1042-01-2023-DE
Date de télétransmission : 02/02/2023
Date de réception préfecture : 02/02/2023





Date de la convocation Vendredi 20 janvier 2023

DCC 1043/01/2023

**Extrait des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du jeudi 26 janvier 2023**

Sous la présidence de Monsieur Bernard FREUND, Président
Élus : 38 - En fonction : 38 - Présents/représentés : 37

Présents ou représentés 37

HIPP Alain, SCHOLLER Manuela, SCHAEFFER Éric, ZIMMERMANN Virginie, RODRIGUEZ Nicolas, LANG Matthieu, HAMMANN Jean-Georges, INGWILLER Bernard, PFISTER Georges, GARCIA Michèle, DETTLING Philippe, VOLLMAR Laurence, LUTZ Christophe, DURR Carine, BRAUN Cécile, GILLIG Anne, LENTZ Patrick, SCHWEITZER Gérard, GUERREIRO Jérôme, LENGENFELDER Daniel, GUILLAUME Éric, LIENHARD Bernard, WICKER Pascal, LEHMANN Maric-Paule, ULRICH Xavier, ERNEWEIN Véronique, RIEHL Bernard, TAESCH Françoise, HATT René, BRASSEL Nicolas (représentant de SCHMITT Élodie), FREUND Bernard, WENDLING Marc, GOEHRY Mireille, ECKART Jean-Luc, HANTSCH Myriam

Dont pouvoirs 02

KAUFFMANN Jean-Luc (à DETTLING Philippe), KREBS Jeannot (à LIENHARD Bernard)

Absents, excusés 01

WILLER Emmanuel

Secrétaire de séance PFISTER Georges, Maire de Hochfelden, Vice-Président

7. Finances Locales

7.10 Divers

Contribution au Rebond Culturel - année 2022

Il est rappelé que par délibération du 10 mars 2022, le Conseil Communautaire a autorisé le Président à signer une convention de partenariat avec la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) dans le cadre du « Contrat de rebond culturel - résidence artistique ».

L'Animation Jeunesse a déposé un dossier de subvention au nom de la Communauté de Communes auprès de la CEA qui a accordé une aide financière de 28 000 € pour la saison 2022.

Pour faciliter la mise en œuvre de cette dynamique, l'Animation Jeunesse a coordonné l'ensemble des programmations culturelles et a avancé tous les frais correspondants. Sur présentation d'un bilan financier, la CEA nous a ainsi versé l'intégralité de la subvention, à savoir 28 000 €. Pour permettre les écritures comptables, il convient de délibérer pour autoriser le Président à reverser cette somme à la FDMJC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **CONSTATE** que la subvention versée par la CEA d'un montant de 28 000 € a été enregistrée sur le budget de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn.
- **DÉCIDE** de verser la subvention attribuée par la CEA à la Communauté de Communes du Pays de la Zorn d'un montant de **28 000 €** à l'Animation Jeunesse FDMJC Alsace du Pays de la Zorn pour contribuer aux frais engagés sur le territoire conformément au plan de financement prévu dans le « Contrat de rebond culturel-Résidence artistique »

Vote à l'unanimité

Suivent les signatures au registre
de tous les membres présents.

Pour extrait conforme.
Certifié exécutoire le

Le Président

Le Secrétaire

